EN BREF

ELF AQUITAINE retient la plate-forme de développement orienté-objet Oceanic de Continuum-Socs pour trois nouvelles applications d'infocentre: un système de gestion des risques, une application de coordination commerciale et de transport, un outil de calcul des primes.

LA SEITA choisit le progiciel de gestion documentaire WestPhoto de West Valley pour gérer les 20 000 diapositives de la photothèque de son département de recherche. Interfacé avec SQL Base de Gupta, l'outil fonctionnera dans un premier temps au siège de la société, puis sur deux sites distants.

ANDERSEN CONSULTING nous prie de rappeler que cette entité n'est pas une division du cabinet d'audit comptable Arthur Andersen, ainsi que le laissait croire notre sous-titre de l'article «Advance Bank au téléphone» (LMI du 21.6.96). Les deux entités sont autonomes depuis 1989 et agissent sur des marchés différents.

LA MACIF met en place une informatique décisionnelle décentralisée basée sur l'outil Business Objects. Dans chacune des onze directions régionales ainsi qu'au siège de Niort, les données d'exploitation alimenteront périodiquement des bases décisionnelles sur des systèmes Unix avec Sybase.

LA CDC, Caisse des dépôts et

Le poste de travail du médecin en question

Dans les milieux administratifs et médicaux, tout le monde se félicite de la publication de l'ordonnance concernant la Carte-Santé, le 24 avril dernier. Celle-ci a donné une nouvelle dimension au projet. Après une période de réflexion focalisée sur les cartes (carte CPS des professionnels de santé, carte Vitale des assurés sociaux), et sur les matériels, les débats s'orientent aujourd'hui sur l'équipement du poste de travail du médecin. Le logiciel qui permettra de créer et d'envoyer des feuilles de soins électroniques (FSE) suscite en particulier de nombreuses interrogations. Non seulement chez les professionnels de santé, directement concernés, mais aussi et surtout au sein des sociétés de services en informatique qui voient s'ouvrir à eux un marché providentiel.

Intégrer les fonctions spécifiques

Pour aider les uns et les autres à y voir plus clair, le GIE Sesam-Vitale et le GIP CPS ont conceptualisé et spécifié les éléments fondamentaux qui permettront aux progiciels des professionnels de santé d'utiliser la carte CPS et la carte Vitale. Avec pour but de mettre en place des solutions garantissant le respect des spécifications du système Sesam-Vitale, de la confidentialité des données, et du secret médical.

Ces éléments portent, d'une part, sur le gestionnaire d'accès au lecteur Santé Social, et, d'autre part, sur les interfaces de programmation pour les applications (API) propres à la CPS et celles propres à la carte-Sesam-Vitale *(voir infographie ci-dessus)*.

«Il ne s'agit pas de définir un poste de travail type pour le professionnel de santé, mais de venir intégrer les fonctionnalités spécifiques au projet Carte-Santé au poste existant», insiste Christophe Madika, directeur du GIE Sesam-Vitale.

A partir des API fournies par les deux groupements, les sociétés éditrices de logiciels médicaux pourront facilement interfacer leur produit avec le système Sesam-Vitale. Elles disposeront par la même occasion de fonctions prédéfinies comme la lecture des informations contenues dans les cartes ou la réalisation des FSE. *«La mise à disposition de ces interfaces évite aussi aux SSII d'avoir à effectuer chacune les développements de ces fonctionnalités, expliquent les responsables des deux groupements. C'est aussi une garantie de qualité de fonctionnement des services Sesam-Vitale»*. Le GIP CPS compte proposer un kit d'intégration (un lecteur, un jeu de cartes d'essais, les API de la carte CPS) au quatrième trimestre 1996. Pour sa part, le GIE Sesam-Vitale publiera un cahier des charges en octobre prochain et diffusera gratuitement un kit d'intégration auprès des SSII à la mi-97.

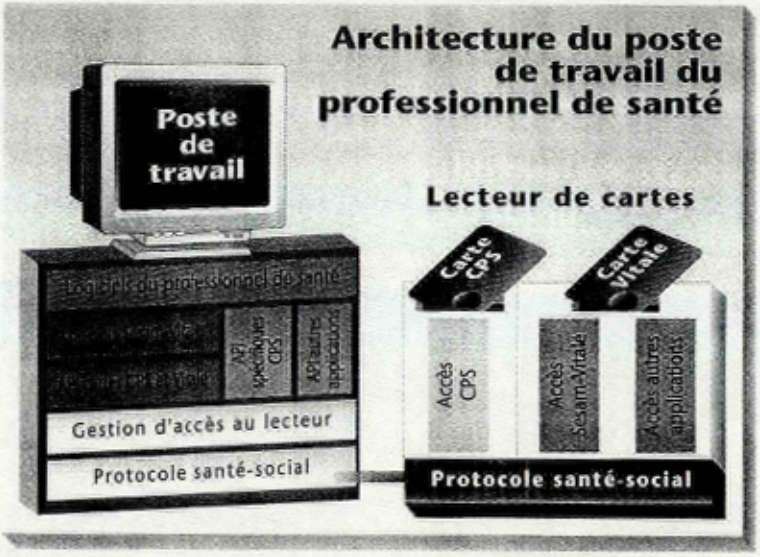

Garder sa liberté

Si les SSII doivent respecter un certain nombre de critères pour développer leur solution, *«le professionnel de santé garde son entière liberté et son indépendance dans le choix, l'acquisition, la propriété et l'utilisation de son équipement informatique»*, rappelle le rapport intitulé «cible fonctionnelle» rédigé par le GIE. Une seule obligation: les logiciels utilisés pour l'élaboration des feuilles de soins devront être agréés par l'Assurance maladie.

Le Centre national de dépôt et de labellisation de l'assurance maladie, déjà sollicité dans les différentes expériences du projet Carte-Santé, prendra en charge la certification de la version «exécutable» des progiciels.

THIERRY PARISOT

Apprendre les maths

Reportage en Asie